

**DEL/2023/SIVU/6
S.I.V.U. VAL DE MARQUE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETERMINATION ET AFFECTATION DEFINITIVES DU RESULTAT 2022**

Vu l'instruction M14,
 Vu le Budget Primitif 2022,
 Vu le Compte Administratif 2022,

A l'unanimité, le Comité Syndical

Approuve le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2022 du budget SIVU VAL DE MARQUE ;

Décide l'affectation des résultats comptables du Compte Administratif 2022 comme suit :

1 – Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2022

Total des dépenses : 0 €	Total des recettes : 0€
--------------------------	-------------------------

Résultat de l'exercice : 0 €

Reports de dépenses : 0 €	Reports de recettes : 0 €
---------------------------	---------------------------

Nouveau Résultat : 0 €

Résultat antérieur : 0 €

Résultat cumulé : 0 €

2- Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Total des dépenses : 125 273,13 €	Total des recettes : 131 700,20 €
-----------------------------------	-----------------------------------

Résultat de l'exercice : 6 427,04 €

Résultat antérieur : 45 063, 66€

Résultat cumulé : 51 490,70 €

3 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Résultat à affecter : 51 490,70 €

Affectation par ordre de priorité :

Couverture du déficit d'exploitation par réduction des charges	
Couverture partielle du déficit d'investissement (Cpte 1068 de l'exercice)	0,00 €
Autofinancement complémentaire	
Report à nouveau	51 490,70 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le President



DGS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVU ADS VAL DE MARQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le 23 juin

Le Conseil Syndical s'est réuni à l'hôtel de ville de Hem, sous la Présidence de Monsieur Francis VERCAMER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 13 juin 2023 et qui a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 6
Délibération affichée en mairie le 29 juin 2023*

PRESENTS (participant au décompte du quorum)

Ville de Forest sur Marque : Thibault DILLIES, Maire ;
Ville de Hem : Francis VERCAMER, Maire ;
Ville de Leers : Jean-Philippe ANDRIES, Maire ;
Ville de Toufflers : Alain GONCE, Maire.
Ville de Willems : Thierry ROLLAND, Maire.

ABSENT EXCUSE

Ville de Lys Lez Lannoy : Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire, ayant donné procuration à Monsieur VERCAMER.

PRESENTS (ne participant pas au décompte du quorum)

Ville de Hem : Laurent PASTOUR, Maire-Adjoint.
Ville de Toufflers : M. TIBERGHIEN, Maire-Adjoint